

---

# CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

---

(Article L.6353.1 du code du travail)

Réf : 5598/42727

ENTRE :

La société **COMUNDI**, SASU au capital de 4 200 000 €, située Pleyad 1 – 39 Boulevard d’Ornano – 93200 SAINT DENIS CEDEX - immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 799 222 039 00031, N° de déclaration d’activité de dispensateur de formation auprès de la DREETS Ile de France 11 93 07 068 93 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l’Etat), représentée par Mme Claire PASCAL, en sa qualité de Directeur Général, dûment habilitée à l’effet des présentes,

Ci-après désignée "**COMUNDI**" d'une part

Entre :

**COMMUNE DE CORBAS**

PLACE CHARLES JOCTEUR

69960 CORBAS

Représentée par : M. Alain VIOLLET, Maire de Corbas

Ci-après désigné "**le Client**" d'autre part

Il est convenu ce qui suit :

**Le contrat entre le Client et Comundi n’est réputé définitif qu’à réception, par Comundi, de la présente convention dûment signée et tamponnée par le client et revêtue de la mention « bon pour accord, lu et approuvé ». Comundi se réserve le droit d’annuler la prestation à tout moment et sans aucune indemnité en cas de non réception de la convention signée par le Client, ainsi qu’en cas de défaut de paiement par le Client de factures relatives à des prestations antérieurement fournies.**

## THEME DE LA FORMATION, COUT, DUREE ET HORAIRES

### GRAND FORUM DES MARCHÉS PUBLICS

Horaires et durée **14 heures** réparties comme suit ;

**Dates:** du 09 déc. 2024 au 10 déc. 2024

**Lieu :**

Formation à distance

**Coût pédagogique :** 1245,00 Euros HT

Tous les prix sont indiqués hors taxes et sont majorés des droits et taxes en vigueur.

Nos tarifs comprennent la formation, la documentation pédagogique remise pendant la formation, les fichiers électroniques mis à disposition le cas échéant. Sur les stages présentiels, les petits

déjeuners, les déjeuners et les pauses-café sont offerts ; sauf sur certains stages, en fonction de la mention indiquée sur le programme.

### **NATURE, OBJECTIFS ET PROGRESSION PEDAGOGIQUE**

Acquisition, perfectionnement et entretien des connaissances théoriques comme défini par le programme joint en annexe.

- Décrypter et mettre en perspective les évolutions réglementaires de la commande publique
- Intégrer les meilleures pratiques pour sécuriser et optimiser vos achats
- Echanger avec vos pairs et des experts des marchés publics

### **CARACTERISTIQUES DU STAGE**

Formation présentielle : Formation durant le temps de travail s'effectuant dans les locaux mis à disposition par COMUNDI.

Formation à distance : Stage durant le temps de travail, s'effectuant à distance avec les outils du stagiaire.

Nom du salarié(e) : PETIT Thomas

### **MOYENS PEDAGOGIQUES**

Formation présentielle : un support de formation est remis à chaque participant lors du stage, sous la forme d'un dossier intégrant l'ensemble des contenus traités et les exercices / cas pratiques proposés ou le cas échéant, mis à la disposition du participant sous format numérique, téléchargeable. Pour les formations intra, le support est fourni sous format numérique en fonction de ce qui aura été défini avec votre consultant formation dans le devis ; il intègre les informations nécessaires à la formation.

Formation à distance : les modules à distance nécessitent la connexion à un outil de visio conférence proposé par Comundi ou par le client pour les stages intra. Les séances formatives sont animées avec des outils pédagogiques type quizz, vidéos, sondages, jeux de rôle et sont séquencées sur la journée.

### **ENCADREMENT**

L'encadrement de chaque formation est réalisé par un intervenant, expert dans son domaine, sélectionné par COMUNDI pour son excellence pédagogique. Dans le cas présent, cette formation sera animée par :

### **SUIVI ET EVALUATION**

Les listes d'émargement sont remises à l'intervenant qui les retourne en notifiant la présence ou l'absence du ou des stagiaires à Comundi. Une attestation individuelle de formation est envoyée à chaque stagiaire sous quatorze (14) jours après chaque module de formation. Pour les formations intra, les attestations de présence sont fournies à la demande du client.

Un questionnaire d'évaluation du stage est mis à disposition de chaque stagiaire à la fin de la formation sous la forme d'un lien électronique. Comundi tient à disposition du Client ces documents et commentera avec lui les questionnaires de satisfaction.

### **PAIEMENT, DISPOSITIONS FINANCIERES**

Le règlement intégral devra intervenir à réception de la facture 30 jours fin de mois. Pour les établissements publics de santé et les établissements du service de santé des armées, le règlement devra être effectué au plus tard dans les 50 jours. En cas de paiement effectué par un OPCO, le dossier de prise en charge par votre OPCO doit nous parvenir avant le 1er jour de la formation. Si Comundi n'a pas réceptionné l'accord de financement, vous serez facturé de l'intégralité du coût de

la formation. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la part non prise en charge vous sera directement facturée. Toute facture non payée à échéance portera de plein droit, intérêt au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 %. Application d'une indemnité forfaitaire de 40€ en cas de retard de paiement (Articles L.441-3, L.441-4, L.441-6 du code de commerce) en sus des pénalités de retard. A défaut de paiement d'une seule facture à son échéance, l'intégralité des sommes dues par le Client deviendra immédiatement exigible.

## **REPLACEMENT - CONDITIONS D'ANNULATION**

### **Report et annulation à l'initiative du Client – stage inter**

Pour être prise en compte, toute annulation doit être communiquée par écrit.

Les remplacements de participants sont admis à tout moment, sans frais, sous réserve d'en informer par écrit COMUNDI à l'adresse [info@comundi.fr](mailto:info@comundi.fr) et de lui transmettre les noms et coordonnées du ou des remplaçants au plus tard la veille de la formation avant 16 heures. Vous disposez de la faculté d'annuler une inscription sans frais sous réserve d'en informer COMUNDI par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courriel avec accusé de réception à l'adresse [info@comundi.fr](mailto:info@comundi.fr) reçu au plus tard vingt [20] jours ouvrés avant la date de la formation.

En cas d'annulation reçue moins de vingt [20] jours ouvrés et au moins quinze [15] jours ouvrés avant la date du premier jour de la formation (ou du premier module pour un cycle ou une formation intégrant du e-learning), COMUNDI facture 50 % des frais de stage à titre d'indemnité. En deçà de quinze [15] jours ouvrés, COMUNDI facture 100 % des frais de stage à titre d'indemnité. En deçà de cinq [5] jours ouvrés, pour les stages en présentiel COMUNDI facture 100 % des frais de stage à titre d'indemnité et un forfait logistique de 70 €HT par jour.

Toute formation à laquelle le participant ne s'est pas présenté ou n'a assisté que partiellement les frais de stage seront facturés à 100 % à titre d'indemnité ainsi que les frais logistiques supportés par Comundi pour les stages en présentiel de 70 €HT par jour.

Le report d'un stage ne donnera pas lieu à facturation des indemnités d'annulation sous réserve d'un engagement écrit du client sur la session suivante et à réception de la convention signée et portant cachet commercial dans un délai maximum de 8 jours ouvrés. En cas de report dans les conditions sus mentionnées, Comundi facture 40 €HT de frais de gestion. En deçà de cinq [5] jours ouvrés de la formation initialement choisie, le report d'un stage entraîne la facturation d'un forfait correspondant aux frais logistiques engagés par Comundi, de 70 €HT par jour en plus des 40 €HT de frais de gestion. Le report est accepté uniquement sur l'année fiscale de la formation initialement choisie.

## **REGLEMENT INTERIEUR**

Il est consultable sur notre site [www.comundi.fr](http://www.comundi.fr)


## **REGLEMENT EUROPEEN SUR LA PROTECTION DES DONNEES**

Comundi est en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données. Nous vous invitons à consulter notre page dédiée sur ce lien : <https://rgpd.comundi.fr/>.

Vous pourrez alors consulter notre Politique de Protection des Données Personnelles et exercer vos droits en consultant nos différentes rubriques.

Lors de cette prestation, nous collectons des données personnelles qui seront détruites à l'issue de la durée légale de conservation fixée à 3 ans.



Envoyé en préfecture le 27/11/2024  
Reçu en préfecture le 27/11/2024  
Publié le   
ID : 069-216902734-20241118-VILLE\_2024DC290-AU

La signature par le Client de la présente convention emporte l'acceptation pleine et entière.

Fait à SAINT DENIS, le 13 novembre 2024,

**COMUNDI,**  
Claire Pascal, Directrice Générale

Pour COMMUNE DE CORBAS,  
Alain VIOLLET, Maire de Corbas

  
**COMUNDI**  
SASU au capital de 4 200 000 €  
Pleyad 1 - 39 boulevard Ornano  
93200 Saint-Denis  
Tél : 01 84 03 04 60  
RCS Bobigny 799 222 039 - NAF 8559A  
TVA intracommunautaire FR50 799 222 039